

Commission permanente du 26 janvier 2018

Plan d'urgence en faveur de l'agriculture : la Région engage plus de 885 000 € pour soutenir 138 exploitations

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est du vendredi 26 janvier 2018, placée sous la présidence de Jean Rottner, soutient 138 exploitations dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence en faveur de l'agriculture, à hauteur de plus de 885 000 € : plus de 855 000 € ont été attribués plus spécifiquement à 125 producteurs de fruits du Grand Est pour compenser les pertes dues aux dégâts provoqués par le gel, 23 359 € à 13 exploitations agricoles dans le cadre de la prise en charge d'une partie du financement d'une année blanche bancaire et 6 503 € pour la réalisation de 14 diagnostics d'orientation et de 3 prestations d'accompagnement stratégique.

Pour venir en aide aux agriculteurs, la Région Grand Est a voté en décembre 2016 un plan d'urgence en faveur de l'agriculture, doté de 5 millions d'euros.

Cet engagement comporte trois objectifs :

1. le soutien au déploiement et à l'animation des cellules *Réagir* sur l'ensemble du territoire régional : ces cellules d'accompagnement, localisées au sein des chambres d'agriculture, sont chargées de suivre et d'accompagner les agriculteurs en situation de fragilité,
2. **le financement de diagnostics et d'audits d'exploitation à large échelle pour les exploitations en grande difficulté, qui comporte deux volets :**
 - l'aide au diagnostic d'orientation individualisé. Il sert de base à l'orientation de l'exploitant vers les outils d'accompagnement les plus adaptés à sa situation. La Région finance ainsi 50 % des dépenses éligibles engagées,
 - l'aide à l'accompagnement stratégique de sortie de crise. Il s'agit d'un plan de réorientation du modèle économique et/ou du système d'exploitation, ou d'un plan Réagir plus ciblé sur la consolidation financière. L'aide régionale représente 80 % des dépenses engagées éligibles. Elle est plafonnée à 1 500 € par projet.
3. **des mesures de soutien à la trésorerie** (prise en charge d'un tiers du coût de l'année blanche bancaire et compensation de pertes dues à des dégâts exceptionnels).

La Commission permanente de ce jour s'est prononcée sur des projets relevant des deux derniers objectifs.

- **Focus sur la compensation des pertes dues aux dégâts provoqués par le gel pour les producteurs de fruits du Grand Est.**

L'année 2017 a été une année difficile pour de nombreux producteurs de fruits du Grand Est. A la suite des épisodes de gel survenus en avril dernier, de nombreux producteurs ont subi des pertes majeures. Toutes les productions ont été touchées : fruits (pommes, poires, pêches, abricots, cerises, mirabelles, prunes et quetsches), petits fruits (myrtilles, framboises) et fraises.

Près de 200 exploitations ont été touchées par le gel avec des pertes conséquentes allant jusqu'à 100 % de la récolte.

Le gel a frappé des exploitations déjà fragilisées avec des situations économiques fragiles du fait d'aléas climatiques importants ces dernières années. Certaines exploitations ont également été touchées par des épisodes de grêle aggravant davantage la situation. Certains producteurs ont été contraints de reporter leurs cotisations à la Mutualité Sociale Agricole, ainsi que leurs investissements.

La Région Grand Est a ainsi décidé de soutenir 125 exploitants à hauteur de 855 857 €, soit une aide moyenne de 6 846 € par exploitation.



© Stadler / Région Grand Est

Les chiffres clés de l'agriculture du Grand Est

49 500 exploitations (~ 10 % des fermes françaises)

- 35 % en élevage
- 33 % en viticulture
- 29 % en grandes cultures

3 millions d'hectares (représentant 53 % du territoire)

- 33 % de terres arables
- 19 % de prairies
- 1 % de vignes.

2 042 entreprises agro-alimentaires (~10 % des entreprises agro-alimentaires françaises)

- 42 % en transformation de boissons
- 12 % en transformation de viandes.

75 200 emplois équivalents temps plein travaillant en agriculture

- 36 % en viticulture
- 36 % en élevage
- 22 % en grandes cultures.

36 600 emplois équivalents temps plein travaillant dans une entreprise agro-alimentaire

- 27 % en boissons
- 14 % en viandes - 14 % en transformation de céréales
- 10,4 milliards d'euros de valeur ajoutée, dont 4,7 par l'agriculture
- 3,5 % de la valeur ajoutée régionale toutes productions
- 13,7 % de la valeur ajoutée agricole française, dont 5,7 par les industries agro-alimentaires
- 4,2 % de la valeur ajoutée régionale
- 13,2 % de la valeur ajoutée agro-alimentaire française.

5,5 milliards d'euros d'excédent commercial extérieur

- 17 % des exportations de la région
- 3,3 milliards d'euros en 2012 (sans compter les produits dérivés).